



VILLE DE BEAUCEVILLE

PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2022-485
RÈGLEMENT SUR LA TAXATION SUR LA TAXATION FONCIÈRE 2023

AVIS PUBLIC

L'avis public est par les présentes, donné:

Que lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Beauceville, tenue le 16 janvier 2023, à 19h30 et à laquelle étaient présents monsieur le maire, François Veilleux, madame la conseillère Nicole Jacques, messieurs les conseillers David Veilleux, Jérôme Pomerleau, Kevin Pomerleau et Patrick Mathieu; formant le quorum requis sous la présidence du maire, François Veilleux, le règlement suivant a été adopté :

Règlement numéro 2022-485 – Règlement sur la taxation foncière 2023

QUE le règlement vise à établir la taxation foncière pour l'année 2023 ;

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

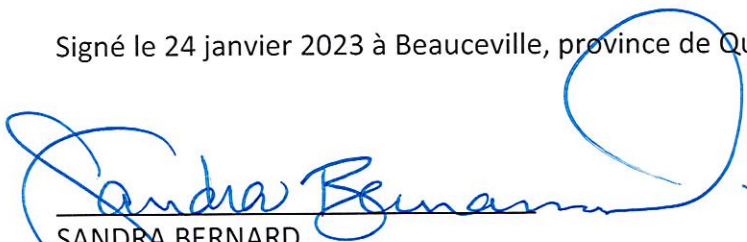
DONNÉ à Beauceville, province de Québec, ce 24 janvier 2023.


SANDRA BERNARD
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 24 janvier 2023.

Signé le 24 janvier 2023 à Beauceville, province de Québec.


SANDRA BERNARD
Greffière